



Union Locale  
CGT  
D'Aulnay

## Communiqué de Presse

# Lutte des salariés sans-papiers STN La justice donne raison aux salariés !!

Les 18 salariés sans-papiers de la société STN d'Aulnay-sous-Bois ont été assignés le 3 février au Tribunal de Grande Instance de Bobigny, par leur employeur qui s'obstine à ne pas fournir les documents nécessaires à leurs régularisations. Cette procédure judiciaire visait à faire évacuer les salariés qui maintiennent depuis 4 mois un piquet de grève sur le site de l'entreprise.

### **La décision du tribunal est un cinglant camouflet pour l'employeur !**

En effet, l'ordonnance rendue ce jour met hors de cause la CGT. Mais surtout s'agissant de l'expulsion des salariés, elle n'est ordonnée qu'à défaut de libérer les lieux en dehors des heures de travail. **En clair cela signifie que les salariés peuvent continuer à mener leur mouvement dans les locaux de l'entreprise pendant les horaires habituels de travail.**

Cette décision démontre le bien fondé du mouvement des salariés sans-papiers de STN. Il s'agit bien là de l'exercice légitime du droit de grève dans le cadre d'un conflit du travail. La direction doit accepter rapidement de renouer le fil du dialogue!

**L'employeur n'échappera pas à sa responsabilité dans ce conflit, ce n'est ni la justice, ni le chantage, ni l'intimidation qui pourront le résoudre, mais la négociation !**

Bobigny, le 17 février 2010